

# L'ONU et les OMD : Stratégie de base

## I. Introduction

1. L'adoption de la Déclaration du Millénaire par les 189 États Membres de l'Organisation des Nations Unies réunis en Assemblée générale en 2000 est un événement marquant qui définit la coopération mondiale au XXI<sup>e</sup> siècle. La Déclaration énonce en un cadre unique les défis clés que doit relever l'humanité au seuil du nouveau millénaire, esquisse les actions à entreprendre pour ce faire et définit des mesures concrètes qui permettront d'apprécier les progrès accomplis au moyen d'un ensemble d'engagements interreliés, d'objectifs et de cibles concernant le développement, la gouvernance, la paix, la sécurité et les droits de l'homme. Ce document est issu d'une série de grandes conférences et de sommets internationaux, dont le premier fut le Sommet mondial pour les enfants de 1990, marqués par une adhésion sans précédent à une large gamme d'engagements et de plans d'action de la part de la communauté internationale.

2. La Déclaration du Millénaire fait également le jour sur les rôles et les responsabilités individuels et partagés des principales parties concernées : les pouvoirs publics, qui doivent réaliser les objectifs et atteindre les cibles ou favoriser le processus; le réseau des organisations internationales, qui doivent mobiliser leurs ressources et leur expertise de la manière la plus stratégique et la plus efficace possible pour appuyer et entretenir les efforts déployés par leurs partenaires aux niveaux mondial et national; et les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé, qui doivent s'associer pleinement à cette initiative novatrice et y apporter leurs forces spécifiques pour motiver, mobiliser et agir.

3. L'élan acquis du fait de l'adoption de la Déclaration du Millénaire a été renforcé à la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002 et qui constituait la première tentative d'examen global des moyens à mettre en œuvre pour mobiliser des ressources pour le développement en axant les efforts sur les buts et les cibles de la Déclaration, et tout particulièrement sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La Conférence de Monterrey a ouvert la voie aux décisions de politique de l'Union européenne et des États-Unis et à des mesures qui visent concrètement à inverser la tendance à l'amenuisement de l'aide publique au développement (APD). À l'instar de la Conférence de Monterrey qui a lancé un effort mondial d'évaluation des questions de financement, le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) a concentré l'attention sur les stratégies nécessaires pour assurer la réalisation des OMD. Une autre occasion importante de faire connaître les OMD s'est présentée au deuxième Sommet alimentaire mondial qui a eu lieu à Rome en juin 2002.

4. Plusieurs autres développements sont venus contribuer au suivi du Sommet du Millénaire. On citera notamment : le Plan de campagne du Secrétaire général pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire et son Rapport sur la prévention des conflits armés, adoptés tous deux par l'Assemblée générale (AG) en 2001; l'adoption de la résolution 56/201 de l'AG sur l'Examen triennal des activités opérationnelles de développement (TCPR); et la retraite du Conseil des chefs de secrétariats des Nations Unies d'avril 2002 qui a constitué la première grande occasion d'examiner la version préliminaire d'une stratégie de l'Organisation pour appuyer la réalisation des OMD.

5. Un autre développement majeur consiste en la constatation de la nécessité impérieuse d'une campagne mondiale pour appuyer la réalisation des OMD d'ici l'année cible de 2015. Le Secrétaire général, dans son Rapport au Comité préparatoire de la Conférence de Monterrey proposait une telle campagne; le Rapport du Groupe de haut niveau sur le financement du développement, présidé par l'ancien président du Mexique Ernesto Zedillo, se prononçait fermement en faveur de cette mesure; et le concept a été inclus officiellement dans le Consensus de Monterrey adopté à l'issue de la conférence, qui appuie « la campagne d'information internationale menée par l'ONU sur les objectifs de développement convenus par la communauté internationale, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire ». En réponse à ce consensus, le Secrétaire général a chargé l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en sa qualité de président du Groupe des Nations

Unies pour le développement (UNDG), de coordonner la campagne des OMD et les activités de suivi entreprises au niveau des pays.

## II. Stratégie générale

### Principes guides

6. Les principes guides de la stratégie générale des OMD sont les suivants :
- i) Les OMD doivent se situer dans le contexte général des normes de la Déclaration du Millénaire;
  - ii) Les huit OMD et leurs 18 cibles sont d'égale importance;
  - iii) Une large appropriation et une large participation nationales sont d'une importance cruciale pour la réalisation des OMD;
  - iv) Le partenariat avec les instances gouvernementales mais aussi avec les OSC et le secteur privé sera essentiel;
  - v) La plupart des travaux nécessaires à la réalisation des OMD sont déjà en cours mais ils doivent être concentrés avec une précision accrue et exécutés en ayant conscience de l'urgence en la matière;
  - vi) Le plein potentiel des Nations Unies doit être mobilisé afin de contribuer à l'obtention de résultats significatifs;
  - vii) L'accent mis sur les OMD ne réduit ni n'exclut les travaux entrepris par le système des Nations Unies dans les autres domaines où elles ont pour mandat d'intervenir.

### Approche

7. La stratégie envisage l'orientation des actions du système des Nations Unies à deux niveaux, à avoir au niveau mondial et au niveau des pays, ces actions étant appuyées par des activités de niveau régional.

8. Les actions prévues aux niveaux mondial et national seront reliées entre elles dans un souci de cohérence et d'efficacité mais seront conçues et mises en œuvre *principalement* selon les besoins, possibilités et contraintes existant au niveau considéré; en d'autres termes, il ne s'agira pas ici d'appliquer un modèle standard ou homogène mais de procéder selon une démarche adaptée aux spécificités du contexte. L'objectif visé est de faire en sorte que les OMD s'insèrent en tant que composante intégrale dans les priorités et les actions d'une large gamme d'acteurs aux niveaux mondial, régional et national.

9. La stratégie recommandée s'articule en quatre éléments centraux :

- i) Suivi : Surveillance et examen systématiques et soutenus des activités visant à la réalisation des OMD, en termes d'accomplissements, de tendances et de carences, au moyen de données faisant autorité, désagrégées dans toute la mesure du possible par sexe, âge et vulnérabilités spécifiques, lesquelles seront identifiées par un processus consultatif avec les partenaires. L'un des buts visés ici est d'assurer une appréciation cohérente des progrès accomplis aux niveaux mondial et national. Le suivi maintiendra résolument l'attention sur les OMD : il informera les campagnes mondiales et nationales et assortira les objectifs et les cibles de points de repère largement reconnus, condition d'une coopération internationale efficace en matière de développement durable.
- ii) Analyse : Définition et évaluation des dimensions politiques de la réalisation des OMD sur la base d'un consensus entre les partenaires concernant les réformes des politiques et des institutions et les investissements nécessaires, ainsi que les options et les stratégies de financement permettant une amplification de leurs efforts. Il s'agit ici de passer du stade du dialogue des politiques sur les aspirations à celui de la définition des mesures concrètes requises pour obtenir les résultats voulus. Les constats et les faits dégagés par l'analyse formeront également la base de messages ciblés émis dans le cadre de la campagne.

- iii) Campagne/mobilisation : Collaboration avec une large gamme de partenaires afin d'encourager un mouvement auto-entretenu dépassant largement le système des Nations Unies, qui suscite l'engagement et mobilise les capacités de larges segments de la société afin de sensibiliser et de galvaniser l'opinion publique pour appuyer les actions concernant les priorités, les politiques et les allocations de ressources. Le système des Nations Unies soutiendra ce processus en fournissant certains grands apports de fond, définis grâce au suivi et à l'analyse, et en appuyant la mise en place de réseaux et de partenariats. Il établira également des liens entre les travaux relatifs aux OMD et les campagnes et mouvements existants menés ou appuyés par des entités de l'Organisation.
- iv) Activités opérationnelles : Assistance axée sur les buts visant à lever les contraintes clés qui freinent les progrès de la réalisation des OMD, guidée par les mandats, les avantages comparatifs et les ressources du système des Nations Unies au niveau des pays et reconnaissant que la réalisation des OMD relève en dernier ressort de la responsabilité des États Membres.

10. L'élaboration de partenariats et la formulation et la mise en œuvre de stratégies créatives pour œuvrer de manière plus intensive avec toute une gamme d'acteurs dont les apports sont cruciaux constituent une composante transversale commune de la stratégie. À cet égard, il convient d'accorder une attention toute particulière aux OSC, principaux agents d'une mobilisation à large base et d'une demande de changement émanant de la base, en faveur d'actions concrètes et de responsabilisation des dirigeants dont dépend tout le succès de l'entreprise.

11. Les initiatives spécifiques conçues pour appliquer les éléments fondamentaux de la stratégie aux niveaux mondial et national sont décrites en détail à la section III du présent document.

### **III. Dimensions mondiales et nationales de la stratégie**

#### **NIVEAU MONDIAL**

##### **Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale**

12. Le suivi au niveau mondial sera fondé sur : a) les données et les évaluations techniques annuelles des progrès d'ensemble produites sous la direction du Département des affaires économiques et sociales (DESA) des Nations Unies, en collaboration avec les organismes pertinents; et b) Les Rapports annuels du Secrétaire général sur les progrès de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Le Secrétaire général a été prié par l'Assemblée de soumettre ces rapports annuels et, tous les cinq ans, un rapport d'ensemble sur les progrès accomplis ou non. Le Secrétaire général a proposé que chaque rapport annuel soit axé sur un thème spécifique : prévention des conflits armés et traitement et prévention des maladies, notamment VIH/sida et paludisme en 2002; financement du développement en 2003; et suppression du clivage numérique et lutte contre le crime transnational en 2004.

13. Le DESA, en collaboration avec les organismes compétents, a déjà pris l'initiative et a recueilli les statistiques les plus récentes sur les 18 cibles des OMD. Il a établi une base de données des indicateurs du millénaire sur son site Internet, qui comprend des séries de données fournies par les organismes partenaires responsables, et œuvre en étroite coopération avec ces partenaires pour assurer l'actualisation en continu de ces données pour les Rapports annuels du Secrétaire général.

##### **Le Projet du Millénaire**

###### **a. Objet**

14. L'objet du Projet du Millénaire est de proposer les meilleures stratégies applicables en vue de la réalisation des OMD. Ceci comporte l'examen des pratiques novatrices actuelles, l'établissement d'un ordre de priorité pour les réformes des politiques et des institutions, l'identification des moyens de mise en œuvre des politiques et l'évaluation des options de financement. Les propositions émises apporteront

un contenu de fond à la Campagne du Millénaire et des contributions utiles pour la conception des activités opérationnelles.

15. L'inclusivité et la représentativité - par région et par niveau de revenu des pays mais aussi par secteur et avec la participation active des pouvoirs publics, du monde académique, de la société civile et du secteur privé - sont les valeurs centrales du Projet du Millénaire. Une autre valeur importante consiste à réunir les travaux analytiques déjà réalisés par les organismes des Nations Unies et hors des Nations Unies et à s'appuyer sur ces travaux, de manière à informer de manière optimale les initiatives de politique relatives aux OMD dans le monde entier. Les recommandations du Projet se baseront sur les travaux en cours au niveau des pays et c'est également à ce niveau que la plupart des recommandations émises devront être appliquées en vue de la réalisation des OMD.

#### b. Structure

16. La majorité des travaux analytiques du Projet du Millénaire sera effectuée par 10 groupes de travail. Le Projet comptera également deux autres groupes clés : un groupe d'experts des Nations Unies, formé d'un représentant de haut niveau de chacun des organismes participants de l'Organisation, et un Conseil consultatif international, réunissant des personnalités éminentes du monde entier, expertes dans les domaines liés aux OMD.

17. Chacun des 10 groupes de travail comprendra des chercheurs, des décideurs politiques et des praticiens, avec une large représentation des pays développés et en développement et une forte participation des organismes des Nations Unies. Chaque groupe de travail sera présidé par au moins deux coordonnateurs (leur nombre dépendant du nombre de cibles du Millénaire couvertes par le groupe de travail), l'un d'eux au moins étant en poste à proximité du siège des Nations Unies et un autre au moins étant en poste dans une institution de recherche située hors des États-Unis.

18. Chaque groupe de travail devra produire un rapport sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les cibles auxquelles il consacre ses activités, les délais impartis pour la fourniture du rapport variant selon l'importance de la cible et l'état de la base de données analytique existante.

#### c. Gestion

19. En tant qu'initiative menée par les Nations Unies, les activités du Projet du Millénaire seront exécutées conformément aux orientations d'ensemble du Secrétaire général. Celui-ci a nommé le professeur Jeffrey Sachs au poste de conseiller spécial et l'a chargé de diriger le projet qui sera hébergé au siège du PNUD et exécuté en collaboration avec le Earth Institute de l'Université Columbia (que le professeur Sachs dirige depuis le 1er juillet 2002). Le professeur Sachs œuvrera en étroite coopération avec l'Administrateur du PNUD en sa qualité de président de l'UNDG.

#### d. Calendrier

20. Le calendrier prévu pour l'obtention des principaux produits du Projet du Millénaire est le suivant :

- i) Les coordonnateurs des groupes de travail œuvreront avec le professeur Sachs et l'équipe du Rapport mondial sur le développement humain à la préparation du numéro de 2003 de ce rapport annuel qui paraîtra au printemps 2003 et dont les analyses seront axées cette année sur les OMD;
- ii) Les rapports des études commanditées seront rédigés et diffusés à partir de la fin 2002 et pendant toute l'année 2003;
- iii) Chaque groupe de travail fournira un rapport intérimaire au plus d'ici la fin 2003;
- iv) Le Projet du Millénaire effectuera une synthèse des constats des rapports intérimaires des groupes de travail pour produire un Rapport intérimaire du Projet du Millénaire qui sera remis au Secrétaire général des Nations Unies et à l'Administrateur du PNUD à la mi-2004;

- v) Le Projet du Millénaire émettra ses recommandations finales dans un Rapport final du Projet du Millénaire qui sera remis au Secrétaire général des Nations Unies et à l'Administrateur du PNUD d'ici le 30 juin 2005.

21. Ces divers produits viendront informer les Rapports annuels du Secrétaire général sur les progrès de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Ils seront également examinés dans le cadre des processus établis pour les consultations régionales telles que celles du Rapport mondial sur le développement humain ainsi que d'autres organisées par les Commissions régionales des Nations Unies.

## **La Campagne du Millénaire mondiale**

### a. Objet

22. Conformément à l'appel du Consensus de Monterrey qui prévoit le lancement d'une « campagne d'information mondiale », la Campagne du Millénaire visera à accroître les appuis en faveur de l'aide au développement, des possibilités d'échanges commerciaux, de l'allègement de la dette, des transferts de technologies et d'autres formes d'intervention nécessaires pour assurer la réalisation des OMD et, ce faisant, à encourager l'émergence de larges coalitions autonomes et pragmatiques de partenaires pour soutenir les actions sur les OMD. La Campagne du Millénaire mondiale ciblera les entités et les forums intergouvernementaux et internationaux aux niveaux mondial et régional, les gouvernements et les parlements nationaux, les OSC, le secteur privé et les médias.

### b. Structure

23. De vastes consultations informelles menées auprès de groupes de la société civile et de particuliers possédant de l'expérience en matière de campagnes indiquent que la mobilisation d'entités de la société civile et d'autres groupes clés en faveur des OMD sera difficile si les Nations Unies donnent la moindre impression qu'elles essaient de contrôler la campagne. En conséquence, il est recommandé de ne pas chercher à faire de la Campagne du Millénaire une organisation unifiée ni même une coalition officielle, mais de mettre en place une petite unité afin de faciliter les activités. Cette Unité chargée de la campagne sur les OMD sera identifiée comme étant une initiative des Nations Unies afin qu'il en résulte un maximum d'avantages et de visibilité pour le système des Nations Unies mais elle sera structurée de manière à opérer à bonne distance des organes des Nations Unies selon la formule de NetAid dont le conseil réunit des représentants de l'UNICEF et du PNUD et du personnel détaché de ces deux organismes, mais qui fonctionne de manière relativement autonome ce qui lui accorde une plus grande liberté d'action en isolant partiellement les Nations Unies de certains risques potentiels.

24. L'Unité chargée de la campagne sur les OMD aura pour fonctions : i) de diffuser les données et les analyses résultant des efforts de fond du système des Nations Unies (Rapports du Secrétaire général, rapports du Projet du Millénaire et rapports des pays sur les OMD); ii) de forger des liens entre la Campagne du Millénaire mondiale et les campagnes et mouvements existants menés ou appuyés par des organismes des Nations Unies; iii) de promouvoir les activités de réseau, les consultations et la formation de partenariats entre les acteurs clés et de les amener à participer au suivi et aux analyses; et iv) d'aider à coordonner les stratégies de campagne et à émettre des messages cohérents.

25. Elle s'articulera en deux sous-unités établies l'une dans un pays développé, dans un grand centre urbain possédant une forte présence médiatique mondiale et des institutions de la société civile solides (New York ou Londres), et l'autre dans la capitale d'un pays en développement, de préférence en Afrique subsaharienne.

### c. Administration

26. L'Unité chargée de la campagne sur les OMD aura à sa tête un directeur qui relèvera de l'Administrateur du PNUD et qui travaillera en étroite coopération avec lui. Tout en concentrant ses efforts sur les dimensions extérieures de la campagne, le directeur veillera également à ce que l'Unité assure une liaison entre les activités d'analyse, de communication et de campagne du système des Nations Unies. En conséquence, il sera invité à se joindre au Groupe de la communication des Nations Unies et au Groupe de travail sur les OMD de l'UNDG.

27. Il est prévu qu'au sein du système des Nations Unies, chaque organisme intègre les OMD dans ses activités de communication et de plaidoyer, celles-ci étant complétées par le réseau des ambassadeurs itinérants et des messagers de la paix des Nations Unies. Pour assurer l'homogénéité et la cohérence de ces efforts, le Groupe de la communication des Nations Unies, présidé par le Sous-secrétaire général du Département de l'information publique (DPI), constituera le principal forum aux fins de la planification stratégique, de la coordination et du suivi.

### d. Calendrier

28. La Campagne du Millénaire mondiale sera structurée pour se poursuivre jusqu'en 2015, mais selon des cycles plus brefs ciblant des résultats précis de manière à faire apparaître les projets tangibles et à entretenir l'élan. Le meilleur mécanisme consistera vraisemblablement à établir des jalons intermédiaires tous les cinq ans, dont le premier (2005) coïncidera avec le lancement du premier Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur les progrès de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. À titre de première étape, un programme de plaidoyer et de sensibilisation sera déployé au SMDD pour assurer la pleine intégration des OMD dans les délibérations et dans les mesures visant à l'instauration du développement durable.

## **NIVEAU DES PAYS**

29. Les Nations Unies apporteront un double appui aux actions entreprises au niveau des pays, appui catalytique d'une part et appui direct d'autre part. Ces actions tireront parti des partenariats pour maximiser les résultats et assurer la réalisation des OMD. Elles seront concentrées sur les pays en développement, à la notable exception des campagnes/mouvements du Millénaire dont les activités se dérouleront également dans les pays développés.

### **Rapports sur les OMD**

30. Le suivi exercé au niveau des pays sera concentré sur les rapports périodiques sur les OMD qui seront des documents traitant des affaires publiques, ciblant une large audience et notamment le grand public, les médias, les experts et les décideurs politiques. Ces documents seront donc brefs, accessibles et établis selon un format facile à lire qui facilitera la transmission rapide des messages et des conclusions clés à un niveau non technique. Les pays s'efforceront dans toute la mesure du possible de recueillir, d'analyser et de présenter des données désagrégées par sexe dans leurs rapports.

31. Les rapports sur les OMD feront fonction de catalyseur, favorisant ainsi la mobilisation du public pour dynamiser le débat national sur l'application des OMD à la situation de chaque pays et sur leurs relations avec les priorités de développement et les choix de politiques. Ce débat ne sera d'ailleurs pas limité aux pays en développement : judicieusement utilisés, les rapports des OMD contribueront à concentrer l'attention et à inciter le monde développé à l'action sur les questions de l'aide, des échanges commerciaux, de l'allègement de la dette, des nouvelles technologies et des flux d'investissement.

32. Les équipes de pays des Nations Unies (UNCT), dirigées par le coordonnateur résident, appuieront la préparation des rapports des OMD. Leur concours sera conçu selon les quatre principes suivants :

- i) Large appropriation nationale fondée sur des consultations et une étroite collaboration avec toutes les institutions pertinentes, notamment les instances gouvernementales, les OSC, les fondations et le secteur privé;
- ii) Pleine participation des organismes des Nations Unies, des commissions régionales, de la Banque mondiale, du FMI, des banques régionales de développement, de la Commission européenne (CE) et des donateurs bilatéraux;
- iii) Prise en compte des données déjà recueillies, analysées et évaluées par un processus consultatif des partenaires du développement, telles qu'elles figurent dans les DSRP, les bilans communs de pays (BCP), Rapports nationaux sur le développement humain et autres rapports/évaluations/stratégies élaborés par les pouvoirs publics, les établissements d'enseignement et de recherche, les OSC, les organes créés en vertu d'instruments internationaux et les partenaires extérieurs;
- iv) Appui aux capacités nationales pour le recueil, l'analyse et l'application des données.

33. Plusieurs rapports pilotes relatifs aux OMD (notamment pour la Bolivie, le Cambodge, le Cameroun, Madagascar, Maurice, la Tanzanie, le Tchad et le Viet Nam) ont été achevés et une quarantaine devraient être parvenus à divers stades de préparation d'ici la fin 2002. Le système des Nations Unies prévoit que chaque pays en développement aura, avec son aide, élaboré au moins un rapport sur les OMD d'ici la fin 2004.

### **Études de pays sur les stratégies, les investissements et le financement**

34. Des estimations des coûts de la réalisation des OMD ont déjà été établies pour une étude pilote portant sur cinq pays et cette initiative sera élargie, compte tenu des enseignements dégagés, en examinant les pratiques novatrices, les réformes prioritaires des politiques et des institutions, les questions cruciales concernant la mise en œuvre et les options de financement. Le cadre temporel, la conception et la réalisation de ces études seront déterminées par les UNCT, coordonnées par le PNUD, en étroite partenariat avec les instances gouvernementales, les OSC, la Banque mondiale, le FMI et les donateurs. L'expérience et l'expertise acquises grâce au Projet du Millénaire mondial seront mises à contribution pour proposer des orientations sur le cadre analytique, les méthodes et les instruments à utiliser pour ces études, pour exploiter les synergies éventuelles et pour assurer une certaine comparabilité inter-pays.

35. Ces études menées au niveau des pays seront essentielles pour élaborer des propositions spécifiques, crédibles et pouvant être suivies aux fins de la réalisation des OMD, qui pourront être prises en considération dans le cadre du processus de dialogue de politique et d'élaboration de stratégie à l'initiative des pays envisagé pour les DSRP (ou autres stratégies et plans nationaux analogues).

### **Campagnes ou mouvements du Millénaire nationaux**

#### a. Objet

36. Les campagnes ou les mouvements du Millénaire nationaux viseront à former des coalitions qui pourront placer les OMD au cœur même des débats et des actions nationaux sur les priorités, les politiques et l'allocation des ressources selon un processus conçu, géré et approprié par les acteurs locaux. Cette démarche viendra accélérer et élargir les interventions efficaces concernant les OMD en tenant pleinement compte des spécificités de chaque pays.

#### b. Structure

37. La structure des campagnes et des mouvements nationaux sera déterminée par les acteurs locaux en fonctions de leurs besoins et de la situation du pays. En ce qui concerne le système des Nations Unies, il est prévu que l'Unité chargée de la campagne sur les OMD appuiera les campagnes ou mouvements du Millénaire nationaux, en coopérant étroitement, par exemple, avec les UNCT et les Centres d'information des Nations Unies (CINU).

### c. Administration

38. Les arrangements relatifs à l'administration seront définis par les acteurs locaux selon la situation locale. Dans les pays en développement, les UNCT auront un rôle important à jouer dans cinq grands domaines, où elles interviendront pour : i) appuyer les activités de suivi et d'analyse qui seront exécutées par les OSC, le secteur privé et autres acteurs nationaux pour coopérer avec les pouvoirs publics afin d'accorder la priorité aux OMD, ainsi que les activités de suivi et d'analyse des pouvoirs publics eux-mêmes; ii) attirer l'attention sur les OMD en lançant le dialogue ou en étendant le dialogue déjà lancé avec une large gamme de partenaires nationaux comprenant les instances gouvernementales, les OSC, le secteur privé et les médias; iii) mettre à disposition des ressources – techniques, financières ou organisationnelles – afin d'encourager la formation d'un solide réseau de partenariats entre les acteurs nationaux et internationaux et de promouvoir les échanges Sud-Sud; iv) donner accès à l'expérience et à l'expertise internationales par l'entremise du Groupe de la Campagne du Millénaire; et v) réorienter les efforts de communication et de plaidoyer des Nations Unies sur les OMD en appliquant, dans toute la mesure du possible, une approche collective.

### d. Calendrier

39. Les activités des campagnes ou mouvements du Millénaire nationaux pourraient débiter immédiatement. Dans le monde en développement, les pays qui ont déjà élaboré leur premier rapport sur les OMD feront l'objet d'une attention particulière.

## **Activités opérationnelles**

### a. Le défi et la stratégie

40. En complément de l'appui du suivi, de l'analyse, des activités de campagne et de mobilisation, le système des Nations Unies devra également réaligner et concentrer ses activités opérationnelles au niveau des pays afin d'obtenir en matière de développement des résultats qui contribuent directement à la réalisation des OMD. Dans la préparation et la mise en route des interventions du système des Nations Unies, il conviendra de prendre en considération un certain nombre de facteurs et notamment : a) l'effort prolongé nécessaire, s'étendant sur une décennie ou plus; b) l'importance d'un appui sans supplanter les instances nationales et en assurant l'appropriation nationale des initiatives; et c) le fait qu'un travail plus intensif avec une large gamme de partenaires extérieurs et la gestion de relations variées et complexes que cela comporte viendront imposer des demandes accrues au système.

41. Les activités opérationnelles envisagées sont guidées par les considérations suivantes :

- Les Nations Unies se sont vu attribuer des responsabilités spécifiques par l'Assemblée générale. Il leur a été demandé de jouer pleinement leur rôle, notamment dans le cadre de leurs activités opérationnelles, et de fournir un soutien à leurs partenaires nationaux pour mettre en œuvre leurs actions prioritaires de développement. *Les Nations Unies, en tant que partenaires privilégiées des gouvernements, ont ici l'occasion et l'obligation d'exercer un leadership au niveau des pays pour appuyer leurs partenaires nationaux.* La chose est d'autant plus urgente que l'on a constaté un ralentissement concernant la réalisation des OMD au niveau mondial : si des progrès ont été enregistrés dans certains pays, la tendance globale n'est pas satisfaisante, en particulier en Afrique subsaharienne, la situation étant également problématique pour les pays les moins avancés, les pays en développement enclavés et certains petits pays insulaires en développement.
- L'appui en faveur de la réalisation des OMD au niveau des pays offre *une occasion unique d'approfondir les réformes du Secrétaire général* de deux façons importantes : en fournissant un axe d'intervention homogène sur lequel se concentrer, et en donnant plus d'importance à une approche, des activités opérationnelles, qui soient orientée par les objectifs et axée sur les résultats. Ceci permettra au système des Nations Unies de démontrer la valeur de l'investissement dans de nouveaux outils, systèmes, aptitudes et processus consenti au cours des ces dernières années,

investissement qui se traduit par une concentration, une cohérence, une efficacité et des capacités accrues et qui contribue à l'efficacité des actions de développement. La portée des progrès à cet égard sera cruciale car l'efficacité des activités opérationnelles du système des Nations Unies, et plus généralement de la coopération au développement, sera jugée de plus en plus d'après leur contribution à la réalisation des OMD.

- *La distinction opérée entre les activités opérationnelles des Nations Unies et leurs travaux de suivi, d'analyse, de campagne et de mobilisation est, dans une grande mesure, artificielle. Ces deux séries d'activités sont conçues en tant qu'éléments complémentaires d'une stratégie et d'un ensemble d'interventions intégrées. En d'autres termes, l'efficacité de l'effort global sera conditionnée par les synergies exploitées entre ses composantes inter-reliées.*
- *Dans la formulation de son intervention opérationnelle, le système des Nations Unies peut tirer parti de son avantage comparatif qui tient à sa nature normative unique, telle qu'elle réside dans les chartes, ententes, conventions, traités et déclarations. Les OMD se situent eux-mêmes dans le contexte général de la promotion des droits de l'homme fondamentaux, des connaissances locales et des réseaux de relations - avec les gouvernements mais aussi avec une large gamme d'autres acteurs et notamment de la société civile - tissées grâce à une présence pérenne au niveau des pays, à l'esprit de partenariat qui régit la gestion de l'aide, aux forces techniques spécifiques et à la large gamme d'expérience opérationnelle des organismes des Nations Unies.*
- *L'engagement enthousiaste des OSC sera un facteur essentiel de la réalisation des OMD, ce qui renforce l'importance des partenariats du système des Nations Unies avec ces organisations. Le système des Nations Unies, collectivement et au niveau de chacun de ses organismes, a réalisé des progrès notables dans ce sens mais il devra maintenant considérer ses relations avec les OSC comme d'une importance encore plus cruciale pour agir de manière efficace en vue de la réalisation des OMD.*

#### b. Actions stratégiques

42. Il existe toute une gamme d'actions stratégiques dans le « cycle des programmes/projets » par laquelle se matérialisera la riposte opérationnelle du système des Nations Unies :

- Suivi et évaluation : Un premier examen des progrès accomplis tels qu'ils ressortent des rapports sur les OMD devrait permettre de définir la situation de référence. Il devrait présenter un état présent des réalisations du pays par rapport aux objectifs et aux cibles et identifier certaines des questions clés à résoudre pour que ces objectifs et ces cibles soient atteints d'ici 2015. Un facteur essentiel de l'établissement de la situation de référence sera le processus appliqué pour la préparation du rapport sur les OMD : ce processus devra être inclusif, de manière à dégager un consensus national authentique sur la situation et les tendances concernant les OMD et les questions prioritaires correspondantes, notamment la question de savoir s'il convient ou non d'adapter les objectifs et les cibles pour tenir compte de la situation du pays. À un niveau d'analyse et de compréhension plus profonde des causes des phénomènes et des tendances observés, le Bilan commun de pays (BCP), qui comprend un examen des indicateurs des OMD, a une fonction analogue. Devant les questions à résoudre, le BCP peut fournir une plate-forme au dialogue des politiques entre le gouvernement national et ses partenaires. Par ailleurs, selon le stade du cycle du programme auquel l'UNCT se trouve, le BCP peut également fournir une fondation idéale aux fins de la préparation du rapport sur les OMD.
- Formulation de stratégies nationales : L'appropriation nationale des OMD est d'une importance clé pour le succès de l'entreprise. Bien que les 189 États Membres des Nations Unies aient signé la Déclaration du Millénaire, tous n'ont pas encore apporté à leurs stratégies et plans nationaux les aménagements nécessaires pour refléter pleinement leur engagement. Le système des Nations Unies se trouve positionné de manière optimale pour les y aider. C'est ainsi, par exemple, que l'importance croissante du DSRP dans de nombreux pays, en tant qu'instrument de définition des

priorités et des stratégies nationales en matière de réduction de la pauvreté, en fait aussi un instrument idéal pour assurer la pleine prise en compte des OMD dans les priorités, les politiques et l'allocation des ressources. En conséquence, le système des Nations Unies devra continuer de participer activement au processus des DSRP, avec l'accord des gouvernements et en collaboration avec la Banque mondiale et le FMI.

La participation du système des Nations Unies sera axée sur la fourniture d'un appui aux efforts nationaux visant à la réalisation des OMD en assurant la convergence des contributions de ses différents secteurs d'activité, tout particulièrement pour : a) faciliter la mise en œuvre d'un processus participatif réunissant une large gamme de parties prenantes et assurer une authentique appropriation des OMD - tâche qui devrait bénéficier directement des campagnes ou mouvements du Millénaire nationaux; b) aider les pouvoirs publics à acquérir les capacités nécessaires pour formuler et évaluer des stratégies de substitution afin d'atteindre les OMD - par l'application, par exemple, d'une analyse sexospécifique et d'une approche fondée sur les droits - ainsi que pour effectuer des études de politiques; c) offrir des évaluations et des analyses, principalement par le BCP et le rapport sur les OMD, qui font une place privilégiée à diverses questions telles que la pauvreté humaine, l'égalité des sexes et la durabilité environnementale; et d) fournir accès aux connaissances et aux meilleures pratiques internationales concernant certaines questions clés telles que la conception, le financement et la fourniture de services sociaux de base.

- iii) Planification stratégique de l'appui du système des Nations Unies : Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD/UNDAF) fournit l'instrument nécessaire pour définir l'action collective et guidée par les buts du système des Nations Unies devant les constats du BCP et du rapport sur les OMD et les priorités et les stratégies nationales sur les OMD énoncées dans le DSRP ou dans un document stratégique ou un cadre de développement équivalents.

L'un des défis clés à relever sera celui de fournir une assistance qui concourra de manière significative à la réalisation des OMD en employant les ressources limitées dont dispose le système des Nations Unies. Il conviendra pour ce faire de retenir quelques-uns des principaux résultats recherchés dans les domaines prioritaires où le système des Nations Unies possède un net avantage comparatif et où son aide pourra atteindre la masse critique nécessaire.

- iv) Formulation et mise en œuvre des programmes/projets : Les résultats, stratégies et lignes d'action définis collectivement dans le PNUAD devraient être intégrés dans les programmes et projets des organismes des Nations Unies. Chacun de ceux-ci fera l'apport de ses capacités spécifiques pour appuyer l'effort national par l'application de l'approche commune du système des Nations Unies, les performances étant mesurées et les ressources allouées sur la base d'une contribution efficace aux résultats prévus dans le PNUAD. Les Nations Unies interviendront également au-delà des programmes et projets de pays spécifiques de leurs divers organismes pour élaborer des programmes et projets conjoints dans certains domaines stratégiques, afin de mettre en application dans la pratique l'engagement collectif sur les OMD contenu dans le PNUAD.
- v) Suivi et évaluation : Le suivi, la fourniture de rapports et l'évaluation constituent la phase finale du « cycle ». Des évaluations conjointes des résultats du PNUAD, les apports à l'examen des DSRP et les BCP et les rapports sur les OMD mesureront les progrès accomplis dans la réalisation des OMD et viendront informer les ajustements à apporter aux politiques et aux programmes jusqu'à la date cible de 2015.

43. La réalité sur le terrain sera, dans la plupart des cas, différente de ce scénario idéal. La plupart des UNCT se trouveront à différents stades du cycle des programmes/projets et devront modeler leurs actions pour les aligner pleinement dans les délais les plus brefs possibles. En fait, les OMD ne doivent pas être perçus comme un nouvel ensemble d'objectifs et de cibles exigeant des interventions supplémentaires : une bonne part du travail déjà entrepris par le système des Nations Unies au niveau des pays favorise en effet la réalisation des OMD. La tâche consistera à focaliser plus précisément les interventions et à les axer sur l'obtention des résultats en fonction des OMD.

44. Il existe un certain nombre d'occasions propices à ce réalignement progressif et systématique des activités opérationnelles :

- Les examens annuels des DSRP et des programmes et projets des pays;
- Les examens à mi-parcours des programmes et projets des pays;
- Les évaluations des résultats et/ou des programmes et projets;
- L'établissement de filières de projets;
- La préparation de nouveaux programmes conjoints;
- L'actualisation continue du BCP et d'autres rapports spécifiques aux divers organismes;
- L'élaboration ou l'actualisation des rapports sur les OMD.

#### IV. Mécanismes institutionnels

45. Le système des Nations Unies doit disposer de mécanismes rationalisés et souples pour mettre en œuvre des interventions cohérentes, consistantes et efficaces à travers tous ses organismes aux fins de relever les défis exposés dans le présent document. Il devra pour ce faire se concentrer sur deux grandes fonctions, la gestion stratégique et la coordination, par l'entremise des structures et des processus en place. Dans ce contexte, et pour contribuer à ces interventions, les organismes des Nations Unies intéressés qui ne l'ont pas encore fait sont invités à désigner l'un de leurs fonctionnaires de haut niveau en tant que point focal des OMD.

46. L'approche institutionnelle sera la suivante :

- Gestion stratégique : L'UNDG, présidé par l'Administrateur du PNUD, effectuera un suivi des progrès généraux accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie. À cette fin, les OMD ont déjà été inscrits en tant que point permanent à son ordre du jour. Après avoir identifié les questions politiques et opérationnelles significatives qu'il convient d'examiner, l'UNDG renverra les questions relatives au suivi mondial au DESA qui est chargé de cette tâche, sous la direction globale du Bureau du Secrétaire général. En outre, le PNUD informera régulièrement le Comité de haut niveau chargé des programmes (HLCP) lors de ses sessions du printemps et de l'automne et le priera d'exprimer ses vues sur les questions stratégiques qui bénéficieront de débats au sein du CCS.
- Coordination : Le Groupe de travail sur les OMD de l'UNDG, composé de membres provenant des organismes intéressés des Nations Unies ainsi que de la Banque mondiale, constituera le forum de discussion, de planification et de coordination des aspects techniques et opérationnels spécifiques de la stratégie. À cette fin, il œuvrera en étroite coopération, selon qu'il sera approprié, avec d'autres groupes et réseaux clés du système des Nations Unies, tels que le Groupe de la communication et le Groupe d'experts des Nations Unies pour le Projet du Millénaire.

#### V. Prochaines mesures à prendre

47. Il convient de prendre immédiatement un certain nombre de mesures aux fins de donner l'élan au processus des OMD d'ici la fin 2002. Toutefois, la principale mesure pour chaque organisme des Nations Unies consistera à définir clairement son rôle dans le contexte de la présente stratégie, tant au niveau mondial qu'au niveau des pays.

#### **SOUTIEN DES ACTIONS MONDIALES**

- **Projet du Millénaire** : Établissement des groupes de travail et du Groupe d'experts des Nations Unies.
- **Rapports du Secrétaire général à l'Assemblée générale** : Achèvement du processus de préparation du premier Rapport sur les progrès de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire.

- **Campagne du Millénaire** : Recrutement du directeur de l'Unité chargée de la campagne sur les OMD et établissement de l'Unité; réalignement des activités de communication des Nations Unies sur les OMD, la réunion du Groupe de la communication de juin 2002 constituant la première grande occasion de relever le défi; et mise en œuvre d'initiatives de communications pour accroître la visibilité des OMD au cours de la période qui précède le SMDD.
- **Activités opérationnelles** : Poursuite du dialogue avec la Banque mondiale, le FMI, les banques régionales de développement, la CE et le CAD/OCDE sur les questions critiques, telles que l'intégration des OMD dans les DSRP; lancement d'un processus de réflexion, de prospection d'idées et de planification stratégique par chaque organisme et par l'ensemble de l'UNDG sur les modalités selon lesquelles les OMD seront pris en compte dans les priorités, politiques, programmes et projets, lequel processus pourrait aboutir, entre autre résultats, à la préparation d'une stratégie de l'UNDG plus détaillée, à moyen terme, concernant l'appui opérationnel aux OMD; et prompt achèvement et diffusion des directives révisées et intégrées relatives au BCP et au PNUAD.
- **Mobilisation interne** : Déclarations émanant des plus hauts niveaux émettant un message cohérent de tous les organismes sur l'importance des OMD pour les travaux du système des Nations Unies; sensibilisation de tout le personnel; formation ciblant les représentants résidents/coordonnateurs résidents, les représentants des organismes et le personnel des programmes.

### **SOUTIEN DES ACTIONS AU NIVEAU DES PAYS**

- **Rapports sur les OMD** : Inventaire des accomplissements de la phase pilote par des ateliers régionaux; établissement de normes d'assurance-qualité; poursuite de l'élaboration et de l'achèvement des rapports sur les OMD.
- **Campagnes ou mouvements du Millénaire nationaux** : Lancement d'une première vague d'initiatives de sensibilisation, plaidoyer, mobilisation et élaboration de partenariats au niveau de pays, tout spécialement mais pas exclusivement dans les pays qui ont déjà élaboré un rapport sur les OMD.
- **Activités opérationnelles** : Évaluation et amplification des efforts visant à l'intégration des OMD dans les DSRP, en coopération avec les gouvernements, la Banque mondiale, le FMI, les banques régionales de développement, la CE et les donateurs bilatéraux (CAD/OCDE et autres); action dans les cinq pays prioritaires (Bénin, Équateur, Kenya, Madagascar et Pakistan) pour lancer en 2002 les processus de programmation harmonisée de pays faisant des OMD le point de concentration principal du BCP, du PNUAD et des programmes et projets.